



## Republique Democratique du Congo Country Overview

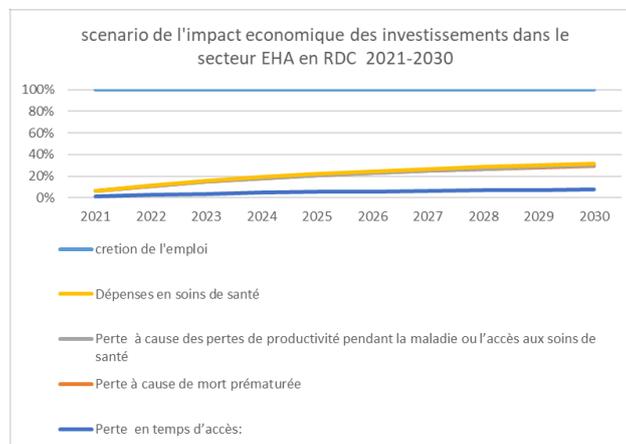


### I. Avantages potentiels pour la croissance économique : rôle de l'Eau, de l'Assainissement et de l'Hygiène ou bénéfices économiques de l'investissement dans ce secteur pendant la pandémie de COVID-19.

- Le rôle de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène ou bénéfice économique des investissements dans ce secteur pendant cette période de la pandémie au COVID-19 serait notoire sur la croissance économique de la République Démocratique du Congo d'ici 2030.
- Le gouvernement congolais vient de mettre en place le Programme National Eau-Hygiène-Assainissement (PNEHA) visant à accroître le taux d'accès à l'eau potable de 33% à 80%, à améliorer l'assainissement et l'hygiène pour tous ainsi qu'à éradiquer la défécation à l'air libre pour le quintile le plus pauvre d'ici 2030 moyennant un investissement de plus ou moins 7 milliards de dollars américains 0,7 Milliard investissement par an. Cet investissement se veut être équitable et assure que personne ne soit laissée de côté (milieu rural & urbain, riche et pauvre, personnes en situation humanitaire...) moyennant un appui à la REGIDESO pour l'amélioration de sa performance et aux autres initiatives tant publiques que privées pour apporter des solutions palliatives à ce secteur conformément aux directives de la loi relative à l'eau.
- Les dysfonctionnements du secteur de l'eau et de l'assainissement contribuent aux mauvaises conditions de santé et génèrent les coûts supplémentaires à la population congolaise.
- En RDC, le taux de mortalité infanto-juvénile (0-5 ans) est de 104 décès pour 1 000 naissances et le retard de croissance est de plus de 40% chez les enfants de moins de 5 ans. Le paludisme reste fortement prévalant dans le pays, avec 23% des moins de cinq ans testés positifs, il continue de représenter plus de 40% des causes de mortalité infantile (MICS 2018).
- De plus, la recherche d'eau pour le ménage se fait souvent au détriment de l'éducation des jeunes, notamment les filles qui peuvent faire l'objet des violences lors de la corvée d'eau. En effet, une fille du primaire consacre 15% de son temps à la corvée d'eau tandis qu'une fille du secondaire y consacre 16%. Ainsi, la corvée d'eau diminue le temps de scolarisation de 5% à 10% pour les filles au primaire et au secondaire. Il existe une causalité importante entre la violence contre les femmes et le temps passé à collecter de l'eau sur des longues distances. (Sources : Banque Mondiale, Décembre 2014).
- Les investissements dans le bon fonctionnement du secteur Eau-Hygiène-Assainissement (EHA) offrent des avantages sur le plan de développement tant économique que social de la population congolaise estimée à 91.994.000 d'habitants. (MICS 2018). L'impact du développement

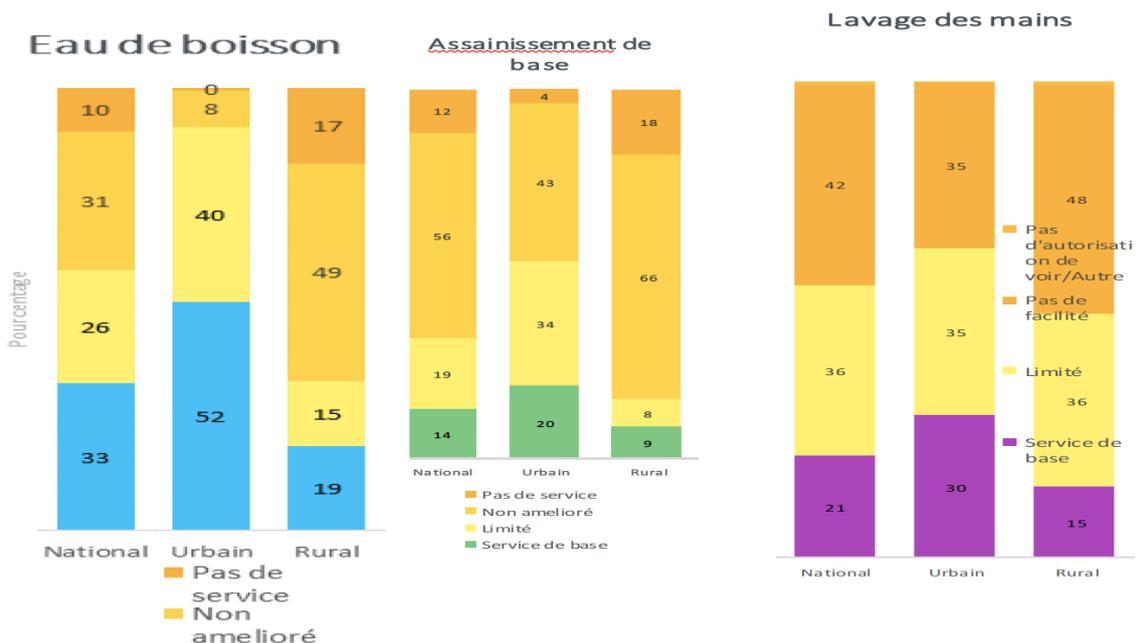
économique des investissements dans le secteur EHA pendant cette période de la pandémie de COVID-19 serait notoire sur : (i) le développement du secteur privé avec la création des nouvelles entreprises économiquement viables, (ii) l'élargissement de l'assiette fiscale, (iii) la réduction du manque à gagner du aux maladies hydriques qui affectent les ménages. Ensuite, à côté des avantages économiques des investissements dans le secteur EHA, il se noterait des avantages sociaux notamment : (i) la réduction sensible des maladies liées au manque d'eau, d'hygiène et d'assainissement, (ii) la création de l'emploi et la réduction du taux de chômage, (iii) la réduction de la corvée de collecte d'eau pour la jeune fille, l'amélioration de son éducation et de sa protection contre les violences sexuelles.

- Pour comprendre les bénéfices économiques de l'investissement dans ce secteur pendant la pandémie de COVID-19 qui apparaît aujourd'hui une opportunité, nous partons d'une étude documentaire faite par le Programme Eau et Assainissement qui stipule que la République Démocratique du Congo perd 192 milliards CDF chaque année, ce qui es équivalent à 208 millions \$EU à cause d'un mauvais assainissement. Cette somme est équivalente à 3 \$EU par personne en RDC et par an, ou 1,6 % du PIB National.
- L'impact économique d'un mauvais assainissement est aussi grand au regard des statistiques calculées, car il représente 1,6% du PIB national pour le volet assainissement seulement.
- Etant donné que le secteur informel intervient à plus de 70% dans les activités économiques de la RDC et que la COVID-19 est une opportunité pour booster les efforts pour l'amélioration du secteur, il serait souhaitable que l'Etat congolais incite les acteurs du secteur informel vers le formel et met en application la loi relative à l'eau, la faire suivre des mesures incitatives pour stimuler les privés à investir dans ce secteur afin de transformer l'impact économique d'un mauvais assainissement en gain. La stimulation des privés à investir dans l'assainissement ferait gagner la RDC plus de 32 millions de \$US ou 192 millions de CDF en éradiquant la défécation a l'air libre.
  - 1US\$ = CDF 923.435 (Moyenne 2010) Source du PIB : Banque Mondiale
  - Si rien n'est fait, comme la Banque Centrale du Congo (BCC) le prédit, d'ici décembre, on assistera à une dégradation continue du cadre macroéconomique, c'est-à-dire la récession va se creuser davantage, l'inflation continuera à accroitre, l'absence de création de nouvelles entreprises dans le secteur s'observera davantage, le taux de chômage augmentera, l'Etat mobilisera moins des recettes, etc.

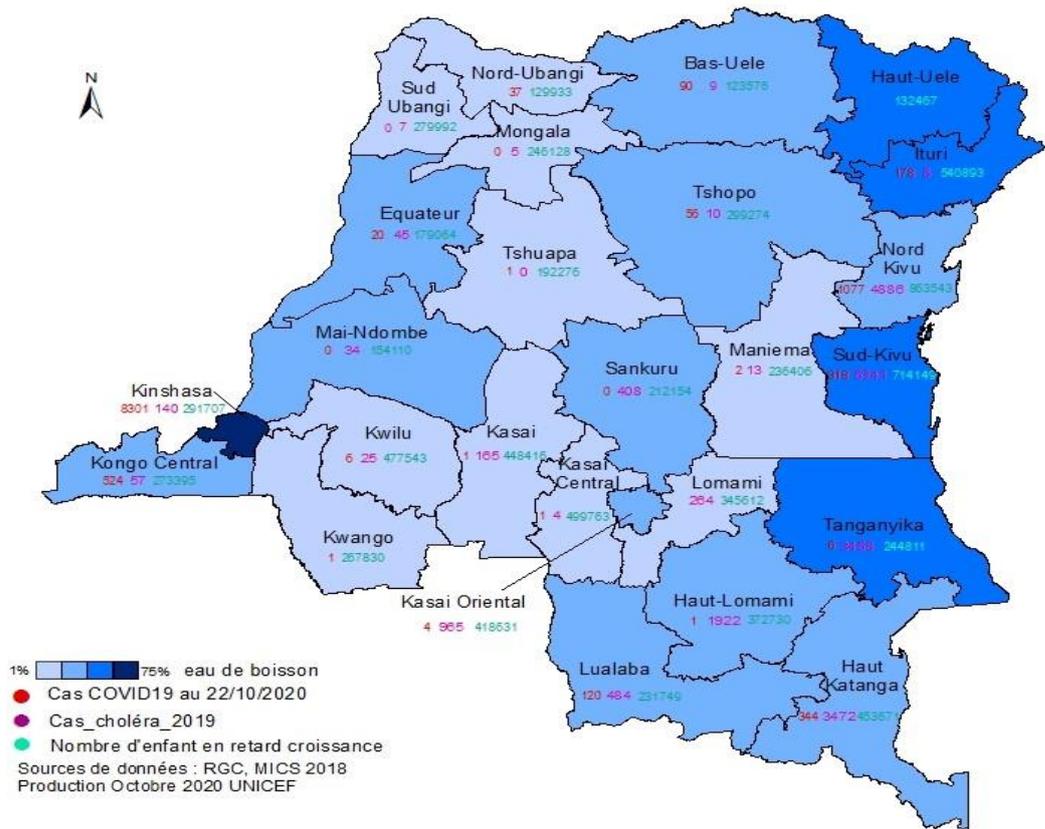


## II. Niveaux de service d'eau, d'assainissement et d'hygiène existants et effets de la COVID-19

- La République Démocratique du Congo, malgré ses forts potentiels en ressources en eau (52% des réserves d'eau douce d'Afrique), connaît des difficultés d'accès à l'eau, à l'assainissement et aux bonnes pratiques d'hygiène (respectivement 33,6%, 13,5% et 21,4%, MICS 2019) et n'arrive pas à satisfaire les besoins de sa population qui pourrait doubler d'ici 2030 (MICS).
- Plusieurs disparités d'accès ont été notées entre le milieu rural et urbain ainsi que les pauvres et les riches..

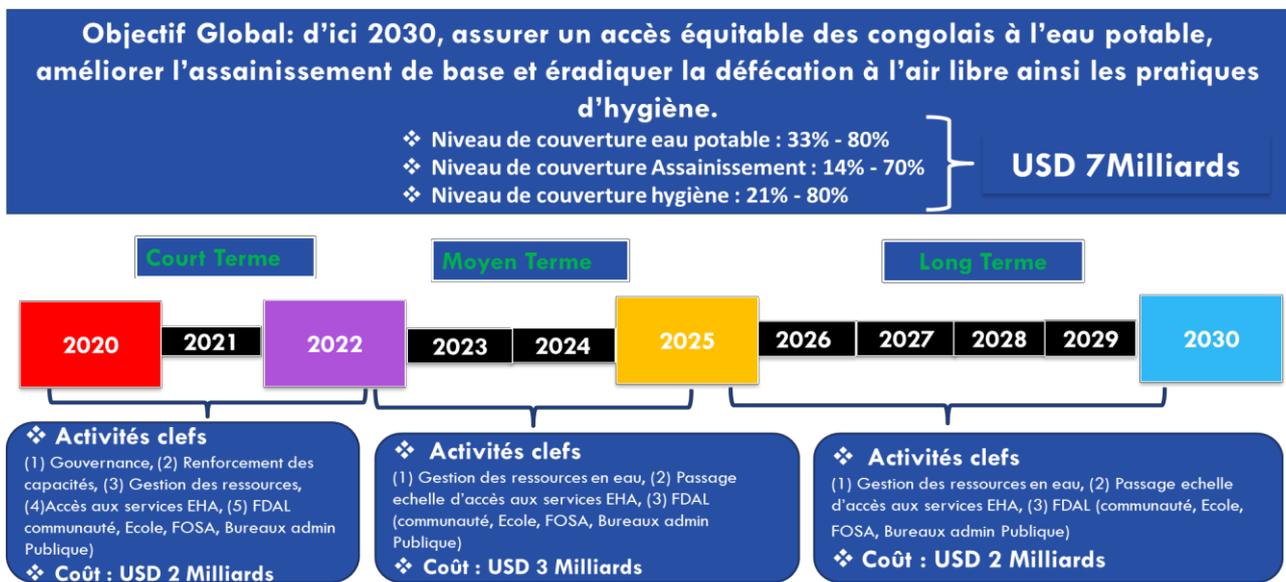


- Ces faibles taux ci-hauts évoqués couplés à des mauvaises pratiques d'hygiène sont à la base de la propagation des épidémies à répétition que connaît la RDC ces dernières années entre autres : (i) le choléra, (ii) l'Ebola, (iii) la Covid-19, (iv) les crises nutritionnelles et le retard de croissance.
- Les projections de l'amélioration de la couverture de services selon le Programme National Eau, Hygiène et Assainissement (PNEHA), visent : (i) l'accès à l'eau potable de 33% à 80% d'ici 2030 ; (ii) l'amélioration de l'accès à l'assainissement de 14% à 70% ainsi qu'éradiquer la Défécation à l'Air Libre (DAL) de 12% à 0% d'ici 2030 ; (iii) une amélioration des bonnes pratiques d'hygiène de 21% à 80% d'ici 2030.
- Ces prévisions des niveaux des couvertures permettront non seulement de contribuer à la réduction de la transmission de la pandémie du COVID-19 mais aussi d'autres maladies hydriques (cholera, paludisme, diarrhée, malnutrition chronique) et contribuera à la réduction du taux de chômage par la création d'emplois et d'autres activités génératrices des revenus.



### III. Réaliser des investissements SMART : possibilités pour le développement économique et social

Pour parvenir à l'eau potable, à l'assainissement amélioré et l'hygiène de base pour tous, le gouvernement congolais a élaboré avec l'appui technique et financier de l'UNICEF, un programme étalé sur 10 ans dont le cout s'élève à 7.723.445.420 USD repartis de la manière suivante :



Les activités à mener porteront sur l'amélioration de la gouvernance du secteur et celui d'accès aux services par les communautés.

Les investissements minimums nécessaires au niveau de la gouvernance du secteur		
N°	Actions	Coût (USD)
1	Elaborer les textes d'application de la Loi N° 15/026 du 31 décembre 2015 relative à l'eau	180.000,00
2	Instaurer un système de contribution financière de l'Eau	20.000,00
3	Créer et Installer la Coordination Nationale de l'Observatoire des Ressources en Eau (CNORE)	5.500.000,00
4	Créer et opérationnaliser le Fond National d'Entretien des Voies Navigables (FoNEV)	45.870.000,00
5	Elaborer la Politique Nationale de Gestion Durable des Ressources en Eau	1.250.500,00
6	Créer le Fonds de Gestion des Eaux (FGE)	Aucun
7	Opérationnaliser le FGE	10.000,00
8	Inventorier les Ressources en Eau de la RDC	4.852.000,00
9	Elaborer le Schéma Directeur d'Aménagement et Gestion des Ressources en Eau (SDAGE)	2.500.000,00
10	Mettre en place un Système d'Information sur les Ressources en Eau (SIRE) avec un réseau d'observation et de monitoring	2.500.000,00
<b>SOUS - TOTAL RESSOURCES EN EAU</b>		<b>62.682.500,00</b>

Les investissements minimums nécessaires au niveau d'accès aux services équitables		
N°	Actions	Coût (USD)
1	Elaborer et mettre en application les mesures d'application de la loi relative à l'eau du 31 décembre 2015	800.000
2	Equiper et réhabiliter les installations des institutions étatiques en charge de l'eau potable à l'échelle nationale et dans les provinces.	10.000.000
3	Accompagner les provinces dans l'élaboration des Plans d'investissements sectoriels	2.000.000
4	Accompagner les provinces dans l'élaboration de leurs feuilles de routes sectorielles	500.000
5	Réaliser les études de faisabilité des projets de construction et réhabilitation des infrastructures d'approvisionnement en eau potable dans les 26 provinces	10.000.000
6	Approvisionner la population rurale en eau potable	1.400.000.000
7	Approvisionner la population urbaine en eau potable	2.800.000.000
8	Alimenter les institutions scolaires en eau potable	500.000.000
9	Alimenter les institutions sanitaires en eau potable	200.000.000
10	Alimenter les établissements publics en eau potable	600.000.000
11	Alimenter plus de dix millions des personnes en situations humanitaires en eau potable (1. Mouvements Populations : Réfugiés, Déplacés, Retournés ; 2. Epidémies : Cholera, Ebola, Crises Nutritionnelles ; 3. Catastrophes naturelles : Les inondations)	400.000.000
12	Intégrer les nouvelles technologies, promouvoir les innovations et la recherche dans la gestion des services d'eau potable	1.000.000
13	Favoriser le climat des affaires dans le secteur de l'Alimentation en Eau Potable (facilitation fiscale, garantie bancaire ...)	500.000
14	Promouvoir les investissements féminins dans le secteur de l'eau potable	200.000
15	Créer et mettre en œuvre un fonds d'appui à l'adduction d'eau potable pour soutenir les opérateurs privés	500.000
16	Promouvoir (inciter) les investissements privés/publics dans la production des intrants de traitement d'eau	200.000
17	Promouvoir les investissements privés/publics dans la production/importation des pièces des rechanges des pompes manuelles	200.000,00
	<b>SOUS -TOTAL APPROVISIONNEMENT EN EAU</b>	5.925.900.000

- Pour investir dans le secteur et profiter d'impacter sur le plan social et économique, les Ministères sectoriels mèneront des actions spécifiques dont :
  1. organiser des plaidoyers pour un accroissement des appuis dans le secteur afin que les partenariats avec les acteurs sectoriels soient renforcés,
  2. améliorer et redynamiser le cadre institutionnel du secteur
  3. promouvoir les mesures incitatives et donner des facilités en faveur du secteur privé,

4. augmenter les lignes budgétaires dans le secteur et les décaisser effectivement.

- Le financement de l'action climatique à travers les Fonds REDD et Climat peuvent être aussi une source additionnelle importante pour une gestion durable des ressources en eau dans la mesure où la menace que le changement climatique fait peser sur l'environnement est ressentie cruellement sur cette ressource.

#### **IV. Actions identifiées pour soutenir les priorités nationales au travers du Mécanisme de Redevabilité Mutuelle.**

- La République Démocratique du Congo a ratifié les engagements de NGOR en 2015, relatifs à l'amélioration de l'Assainissement pour tous et l'éradication de la Défécation à l'Air Libre d'ici 2030. En 2019, à la Réunion de Haut Niveau organisée par SWA (Sanitation and Water for All) à Costa Rica, la République Démocratique du Congo a renouvelé ses engagements d'assurer la couverture universelle d'accès aux services d'eau potable, de l'assainissement amélioré et de l'hygiène pour tous et d'éradiquer la défécation à l'air libre pour le quintile de plus pauvre d'ici 2030.
- Ces engagements ont conduit la RDC à :
  1. se doter d'une feuille de route d'éradication de la Défécation à l'Air Libre d'ici 2030,
  2. se doter du Programme National Eau- Hygiène-Assainissement (PNEHA) permettant de lire de manière progressive des améliorations dans le secteur,
  3. assurer l'amélioration des allocations publiques au secteur de l'eau, de l'hygiène et de l'Assainissement de 0,006% à 5% permettant ainsi d'augmenter le niveau de couverture de services et d'améliorer la gouvernance du secteur conformément à la loi relative à l'eau.
- A ce jour, les deux premiers engagements (i, ii) consistant à l'élaboration des documents guides d'investissement dans le secteur ont été élaborés par le Gouvernement grâce à l'appui de ses Partenaires Techniques et Financiers.
- Pour besoin de la redevabilité, le Gouvernement compte améliorer :
  1. le décaissement des fonds publics liés au secteur de l'Eau-Hygiène-Assainissement
  2. la gestion du fond de garantie bancaire pour les entreprises investissant dans le secteur de l'EHA qui vont être créée,
  3. le respect des rôles et responsabilités de chaque Ministère qui sera impliqué dans les actions du secteur,
  4. le partage d'information via les conférences, les FORA, les séances de collecte des plaintes et l'insertion des boîtes à suggestions au Comité National d'Action de l'Eau, de l'Hygiène et de l'Assainissement (CNAEHA) et au Comité Provincial d'Action de l'Eau, de l'Hygiène et de l'Assainissement (CPAEHA).

- Aussi, le Gouvernement compte (i) intégrer au bureau du Comité de Pilotage du Comité National d'Action de l'Eau, de l'Hygiène et de l'Assainissement (CNAEHA), les Ministères ayant les Finances, le Budget et le Développement Rural dans leurs attributions, (ii) mettre en place des actions avec des nouveaux partenariats pouvant attirer les investissements supplémentaires.
- Le secteur EHA en RDC a été quasiment financé par les partenaires techniques et financiers depuis des années. Toutefois, face à ces engagements pris par le pays, des échanges sont en cours pour amener les PTFs à renouveler leurs engagements afin d'accompagner le pays au processus d'amélioration d'accès universelle et équitable aux services d'eau, d'hygiène et d'assainissement.
- La République Démocratique du Congo a mis en place à travers le CNAEHA, un mécanisme du suivi et évaluation de la réalisation de ses engagements basé sur les activités suivantes avec les parties prenantes du secteur :
  1. organisation des revues sectorielles annuelles ;
  2. a revue semestrielle du financement du secteur ;
  3. la mise à jour de la base des données sectorielles ;
  4. la définition des standards et normes de services ;
  5. le fonctionnement d'une plateforme de gestion et de partage des connaissances entre les parties prenantes du secteur ;
  6. initiation de la semaine de financement du secteur une fois l'an.